

Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202325-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-25

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 8 Conseillers absents : 2 Conseillers représentés : 2 Pour: 10 Contre: Abstention:

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 27 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Vincent à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet: VOTE DU BUDGET 2023 BUDGET CAMPING

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif Camping pour l'exercice 2023, ce budget suit la nomenclature M4 et s'équilibre en recettes comme en dépenses :

• Section de fonctionnement : 35 151.44 €.

Section d'investissement : 52 944.68 €.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le

ID: 005-210500583-20230403-202325-BF

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le Budget Primitif du budget Camping pour l'année 2023.

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et par chapitre d'opération d'équipement.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS